



FEDERATION FRANÇAISE DE BASKET- BALL

COMITE DRÔME-ARDECHE DE BASKET- BALL

NOVALPARC- 2 place Edmond Regnauld-Chemin des Huguenots-

26000 VALENCE

☎ 04 75 78 13 75

Email : cd26@basketfrance.com

Site : <http://club.quomodo.com/comite-basket-26-07>

CIRCULAIRE NUMERO 28

REUNION DU LUNDI 13 FEVRIER 2012

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames	BARRAL - BROLIRON – CHENU – FILAMBEAU
Messieurs	ARHANCET - ARNAUD – BARRAL - BOULLE – BROLIRON – FRAUD – GARDON
Assiste	BOUSELOUGUIA

AFFAIRES GENERALES



Nous venons d'apprendre le décès du gendre d'Alice LABAT, beau-frère de Jean Marc et Catherine MONDINO.

Le Comité Drôme Ardèche de Basket leur présente leurs plus sincères condoléances.



ANNUAIRE DU COMITE DROME ARDECHE

ECLASSAN

Changement adresse du Président
Monsieur CANIVET Fabien – Le Village – 07370 ECLASSAN

CREST SAILLANS

Changement de couleur de maillots
Equipe Seniors 2 garçons évoluant en Honneur Département : JAUNE et VERT

LA ROCHE DE GLUN

Changement adresse de la salle :
555 Rue des Granges - 26600 LA ROCHE DE GLUN

SECRETARIAT

FFBB

Salles et Terrains

Homologation H3 - Complexe des Deux Rives de ST VALLIER
Homologation H1 - Gymnase « Rif de Blanc » de PIEGROS LA CLASTRE
Homologation H2 du gymnase d'ANNEYRON

LIGUE

Présidente	Courrier Championnat Junior. Transmis au Président. Convention Form'action. Transmis au Président
Juridique	Annulation faute technique infligée à CHAMASSI Nour, lors de la rencontre de CSM en date du 17 janvier 2012 au cours de la rencontre n° 056. Motif : Erreur de saisie

CORRESPONDANCES CLUBS

LES VANS	Copie dossier CNDS. Transmis au Président
LAMASTRE	Mutation : BERTRAND Thomas. Transmis aux Règlements.

CORRESPONDANCES DIVERSES

POSTE	Facture. Transmis à la Trésorerie
Mr BLONDEL	Rapport. Transmis à la Juridique
Mr FRAISSE	Rapport. Transmis à la Juridique
Mr PAGLIARO	Rapport. Transmis à la Juridique
Mr DIDA	Rapport. Transmis à la Juridique
Mme GOUNON	Rapport. Transmis à la Juridique
Mr LAGIER	Rapport. Transmis à la Juridique
Mr MOUHOUDINE Noël	Rapport. Transmis à la Juridique

COMMISSION SPORTIVE

☒ CORRESPONDANCE RECUE

BOURG ARGENTAL

Pris note. Nous allons transmettre à la CDAMC

Homologation des rencontres du 4 et 5 février 2012 sous réserve de vérification sauf :

Benjamins	CHATEAUNEUF SUR ISERE - LAMASTRE	Forfait de LAMASTRE
Benjamins	LES VANS – VERNOUX	Forfait de VERNOUX
Minimes Masculins	BEAUMONT – LE TEIL	Forfait du TEIL



AMENDES

LAMASTRE	35 euros
VERNOUX	35 euros
LE TEIL	35 euros

FAUTES TECHNIQUES

N° licence	NOMS-PRENOMS	CLUB	DATE	N° MATCH	SANTION	CATEGORIE	TARIF
890246	DUMAZET Benjamin	ST PIERRE DE BŒUF	04/02	281	T	PEM	30 euros
850735	VALETTE Luc	ST PERAY	04/02	282	T	PEM	30 euros
800456	CRESPY Mickael	TAIN TOURNON	04/02	614	T	HM	30 euros
882609	BOULANGER Ernest	VANAU	04/02	614	T	HM	30 euros
860366	COTE Benoit	VANAU	04/02	614	T	HM	30 euros
700882	SABATIER Jérôme	CHANTEMERLE	05/02	1008	T	1M26 A	30 euros
751676	MONDINO Frédéric	AUBERIVES (Isère)	04/02	1009	T	1M26 A	30 euros
690151	GACHET Didier	GENISSIEUX	05/02	1142	D	1M26 B	50 euros
813853	SAH GOUNON David	ST VALLIER	05/02	1143	T	1M26 B	30 euros
680157	VALLET Pascal	BASKET NORD ARDECHE	04/02	1278	T	PEF	30 euros
660209	BLACHIER Florence	BASKET NORD ARDECHE	04/02	1278	T	PEF	30 euros
660209	BLACHIER Florence	BASKET NORD ARDECHE	04/02	1278	T	PEF	60 euros
660209	BLACHIER Florence	BASKET NORD ARDECHE	04/02	1278	D	PEF	50 euros

MODIFICATION 6 et 7 MAJEUR avec l'avis du club. Effet le 13/02/2012

ST JEAN DE MUZOLS 2 – National Féminin 3
GILLES Maeva 910247 remplace DEBOURG Adeline 860321

MONTELIER 1 – Cadettes Département Elite
GASANA Pamela 946202 remplace NIVOT Laurine 954408

COMMISSION JURIDIQUE

✉ CORRESPONDANCES RECUES

Mme GOUNON

Mrs ARNAUD – BLONDEL – FRAISSE – PAGLIARO – DIDA – LAGIER – MOUHOUDINE Noël

Le licencié BOULANGER Ernest, licence n° VT 882609 de VANAU ayant eu trois fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport les :

- T 03/12/2011 rencontre n° 582 en HM
- T 14/01/2012 rencontre n° 593 en HM
- T 04/02/2012 rencontre n° 614 en HM

Est suspendu de toutes fonctions au sein de la FFBB pour une (1) journée de championnat.

Suspension du Vendredi 2 mars 2012 au Dimanche 4 mars inclus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale. Tout licencié sous le coup d'une suspension lors d'une rencontre qui doit être rejouée, ne pourra participer à cette rencontre même si à la date de celle-ci sa suspension a pris fin.

Frais de procédure au club de VANAU : 50 euros

Le licencié GACHET Didier licence n° VT 690151 de GENISSIEUX ayant eu trois fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport les :

- T 29/10/2011 rencontre n°1086 en 1^{ère} DM
- D 29/10/2011 rencontre n° 1086 en 1^{ère} DM
- D 05/02/2012 rencontre n° 1142 en 1^{ère} DM

Est suspendu de toutes fonctions au sein de la FFBB pour une (1) journée de championnat.

Suspension du Vendredi 2 mars 2012 au Dimanche 4 mars inclus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale. Tout licencié sous le coup d'une suspension lors d'une rencontre qui doit être rejouée, ne pourra participer à cette rencontre même si à la date de celle-ci sa suspension a pris fin.

Frais de procédure au club de GENISSIEUX : 50 euros

La licenciée BLACHIER Florence licence n° VT 660209 de BCNA ayant eu trois fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport les :

- T 04/02/2012 rencontre n°1278 en PEF
- T 04/02/2012 rencontre n° 1278 en PEF
- D 04/02/2012 rencontre n° 1278 en PEF

Est suspendu de toutes fonctions au sein de la FFBB pour une (1) journée de championnat.

Suspension du Vendredi 2 mars 2012 au Dimanche 4 mars inclus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressée ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale. Tout licencié sous le coup d'une suspension lors d'une rencontre qui doit être rejouée, ne pourra participer à cette rencontre même si à la date de celle-ci sa suspension a pris fin.

Frais de procédure au club de BASKET NORD ARDECHE : 50 euros

COMMISSION CDAMC

CORRESPONDANCE RECUE

DEUME

RAPPEL

A partir des rencontres retour (Championnats et Coupes) la photo du licencié doit être OBLIGATOIREMENT COLLEE sur la licence sous peine d'amende.

Les arbitres doivent, si ce n'est pas le cas, le notifier au dos de la feuille de marque.

FACTURATION AUX CLUBS – STAGE du 12/02

CLUBS	NOMS – PRENOMS	MONTANT
ANNEYRON	FAURE Mélanie – FAURE Aurélie	30 euros
AUBENAS	CLERGET Laetitia – DEBARD Marine	30 euros
BOURG DE PEAGE (UGAP)	BOULLONOIS Florient	15 euros
CHOMERAC	TIMPEIRA Laura	15 euros
ECLASSAN	CHAMBONNET Mickael	15 euros
HAUTERIVES	DELHAUTAL Pauline	15 euros
JARCIEU	OMNES Alexandra	15 euros
LAVEYRON	CESSIO Clara – LEYDIER Sophie – VERPLANCKE Elodie	45 euros
LA VOULTE	VERNET Mickael	15 euros
MERCUROL	COULAUD Gaetan – COULAUD Quentin	30 euros
MONTELIER	SABATIER Antoine	15 euros
MONTELMAR	DADI Rachid – PLENT Alexandre	30 euros
NORD ARDECHE (BCNA)	GUIBRETEAU Stanislas	15 euros
PORTES LES VALENCE	BLACHIER Hugo	15 euros
ROIFFIEUX	SASSOLAT Stéphane	15 euros
ST JEAN DE MUZOLS	ROLLOS Frédéric	15 euros
ST MARCEL LES ANNONAY	DESMARTIN Séverine – QUERANY Sylvain	30 euros
SAINGHIN EN WEPPE (59)	LEBON Sylvain	15 euros
ST PERAY	GRANJON Richard – MARTIN William – VALLON Bastien	45 euros
ST SORLIN	BILAUDE Pauline – RIVIER Nathanael	30 euros
ST VALLIER	BLACHON Maxime – MEYER Kévin	30 euros
SAULCE	ASSOULI Mourad	15 euros
TAIN TOURNON	BREYSSE Thomas – FOGERON Adrien	30 euros
VALENCE BOURG	VAILLER Félix	15 euros
VERNOSC	ALLEGRE Camille – ALLEGRE Manon	30 euros

COMMISSION MINI-BASKET

JOURNEE BABY PÂQUES – rectificatif

Suite au succès du baby all star d'Aubenas, le Comité Drôme Ardèche de basket organise le Baby Pâques sur 3 sites différents afin de limiter les déplacements.

La date prévue est le : 31 mars 2012 de 10 heures à 12 heures

Les sites retenus sont : Montélimar, Tain, **Rhodia (en attente de réponse)**

Les clubs possédant des Babys sont priés de s'inscrire avant le 05 mars 2012